

"des regards, des images" 2018-2019

Note explicative pour l'inscription en ligne des établissements scolaires

ETAPE 1 COLLECTE D'INFORMATIONS

L'inscription de votre établissement aux actions "des regards, des images" s'effectue via un formulaire en ligne. Avant de démarrer la procédure, vous devez vous assurer que vous disposez de toutes les informations listées ci-dessous, indispensables pour valider l'inscription.

Renseignements sur l'établissement et la personne ressource :

- Informations sur l'établissement : nom, adresse complète, tél et email, nom du chef d'établissement et site internet.
- Informations sur la personne ressource : nom et prénom, tél et email (indispensable).
- Informations sur les classes inscrites : niveau des classes, nombre de classes.
- Informations sur les calendriers : jours de la semaine, plages horaires d'interventions, périodes et fréquences souhaitées, dates et périodes d'impossibilités. Ces informations sont indispensables et nous permettent de garantir un calendrier prévisionnel qui tienne compte au mieux de vos impératifs.

Choix d'ateliers :

Cette année, nous vous proposons, à partir de trois grands axes "Tendre l'œil", "Citoyens du monde" et "La fabrique", une déclinaison de 12 thèmes de réflexion et d'expérimentation, sous 2 formes et 5 formats possibles (**les rencontres théoriques** d'1h30 ou 3h00 et **les ateliers de pratique artistique** d'1 journée, 4 interventions de 3h00 ou 4 journées de 6h00).

Chaque thématique peut se décliner au choix, de la rencontre d'1h30 à 3h00 jusqu'à l'expérience pratique d'1 journée, 4 interventions de 3h00 ou 4 journées de 6h00.

- Les thématiques

1. Tendre l'œil

- Le réel et le faux
- Décrypter les images
- Les émotions du spectateur
- Montage et MashUp

2. Citoyens du monde

- Education aux images et séries
- Comment le cinéma raconte le monde ?
- Portrait-Autoportrait
- L'exil au cinéma

3. La Fabrique

- Du geste au regard
- Le pré-cinéma
- Le son au cinéma
- Faire un film de A à Z

- Les rencontres

- Sensibilisation : 195 euros pour une séance d'1h30
- Initiation : 390 euros pour une séance de 3h00

- La pratique artistique

- Performance filmique : 705 euros pour 1 journée de 6h00.
- Expérimentation filmée : 1460 euros pour 4 séances de 3h00 (365 euros la séance de 3h supplémentaire).
- Parcours de réalisation : 2000 euros pour 4 journées de 6h00 (500 euros la séance de 3h supplémentaire).

Ces tarifs incluent les salaires et charges, déplacements et repas de l'intervenant et la mise à disposition du matériel.

Informations supplémentaires

Dans le cadre d'un atelier de pratique artistique, l'Acap – Pôle régional image, met à votre disposition du matériel vidéo. Il est donc nécessaire de nous donner les coordonnées d'une personne présente dans l'établissement pour accueillir le matériel.

ETAPE 2

INSCRIPTION EN LIGNE ET ENVOI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Une fois toutes les informations réunies, vous pouvez commencer la procédure d'inscription.

1. Inscription – avant le 5 octobre 2018

Sur notre site vous pouvez accéder au formulaire d'inscription 2018-2019, dans l'onglet « à télécharger » via l'adresse suivante : <http://www.acap-cinema.com>

2. Convention de partenariat – avant le 12 octobre 2018

Au moment de l'inscription, renvoyez la convention de partenariat complétée et signée en 2 exemplaires. Téléchargez-la sur notre site, dans l'onglet « à télécharger » via l'adresse suivante : <http://www.acap-cinema.com>

**Votre inscription sera validée dès que nous réceptionnerons les conventions de partenariat.
Vous recevrez alors un courrier de confirmation.**

Coordination "des regards, des images"

Stéphanie Troivaux - stephanietroivaux@acap-cinema.com

Acap - Pôle régional image

8, rue Dijon - CS 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Tel : 03 22 72 68 30 - www.acap-cinema.com